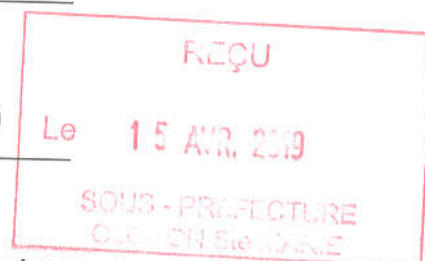


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019



Etaient Présents 47 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
Maïte POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants : Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Cédric PUCHEU
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 18-190409-FIN-

BUDGET ANNEXE DU SPANC
BUDGET PRIMITIF 2019

M. CASABONNE indique que le budget annexe 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) s'équilibre de la manière suivante:

- o Section de fonctionnement : 150 000.00 €
- o Section d'investissement : 50 000.00 €

En section de fonctionnement, les dépenses sont liées aux missions de contrôle des installations existantes, neuves ou réhabilitées.

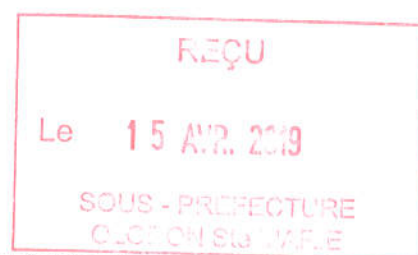
En termes de recettes, il est à noter que nous percevons les redevances pour lesquelles il est proposé de maintenir les tarifs à leur valeur 2017, et des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées au programme de réhabilitation.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** Budget Primitif 2019 du SPANC, arrêté aux montants ci-dessus,
- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2019 les tarifs de redevances à leur valeur 2017,
- **ADOpte** le présent rapport.



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019

Le Président

Daniel LACRAMPE